

Règlements et autres actes

A.M., 2004

Arrêté numéro 2004-004 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 25 février 2004

Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (2003, c. 25)

CONCERNANT la date de prise d'effet des articles 72 à 92 de la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic

ATTENDU QUE la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (2003, c. 25) a été sanctionnée le 18 décembre 2003;

ATTENDU QUE cette loi introduit un régime de représentation syndicale applicable aux associations de salariés et aux établissements du secteur des affaires sociales dont le régime de négociation est celui visé à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., c. R-8.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, le ministre détermine par arrêté la date à laquelle les articles 72 à 92 prennent effet à l'égard de ceux des établissements qu'il indique;

EN CONSÉQUENCE, le ministre de la Santé et des Services sociaux détermine le 15 mars 2004 comme étant la date à laquelle les articles 72 à 92 de la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic prennent effet à l'égard des établissements suivants:

Région 01 – Bas-Saint-Laurent

Centre jeunesse du Bas-St-Laurent

Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Les Centres jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Région 03 – Capitale-Nationale

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec

Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve

Centre jeunesse de Québec

Centre hospitalier Robert-Giffard

Le Centre d'accueil Nazareth Inc.

Région 04 – Mauricie et Centre-du-Québec

Centre de réadaptation Interval

Centre de services en déficience intellectuelle Mauricie/Centre-du-Québec

Les Centres jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Région 06 – Montréal

Centre de réadaptation Constance-Lethbridge

La Corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

Centre Miriam

Centre de réadaptation Lisette-Dupras

Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal

Services de réadaptation l'Intégrale

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Gabrielle-Major

Le Centre jeunesse de Montréal

Hôpital Louis-H. Lafontaine

Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Institut de cardiologie de Montréal

Centre universitaire de santé McGill

L'Hôpital Sainte-Justine

Hôpital Rivière-des-Prairies

Hôpital Douglas

Groupe Champlain Inc.

Centre d'hébergement et de soins de longue durée Bourget Inc.

Groupe Roy Santé Inc.

Vigi Santé Ltée

Hôpital Marie-Clarac des Sœurs de Charité de Ste-Marie (1995) Inc.

Villa Médica Inc.

Résidence Berthiaume-DuTremblay

Résidence Angélica Inc.

L'Institut de réadaptation de Montréal

Région 07 – Outaouais

Centre régional de réadaptation La Ressource

Pavillon du Parc Inc.

Les Centres jeunesse de l'Outaouais

La Corporation du Centre hospitalier Pierre-Janet

Région 09 – Côte-Nord

Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord

Région 11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Le Centre de réadaptation de la Gaspésie

Région 12 – Chaudière-Appalaches

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) Chaudière-Appalaches

Centre d'accueil Saint-Joseph de Lévis Inc.

Région 13 – Laval

CRDI Normand-Laramée

Centre jeunesse de Laval

Centre d'hébergement et de soins de longue durée St-Jude Inc.

Manoir St-Patrice Inc.

Région 14 – Lanaudière

Les Centres jeunesse de Lanaudière

CHSLD de la Côte Boisée Inc.

Région 15 – Laurentides

Centre du Florès

Centre jeunesse des Laurentides

Région 16 – Montérégie

Centre montérégien de réadaptation

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Montérégie-est

Les Services de réadaptation du Sud-ouest et du Renfort

Les Centres jeunesse de la Montérégie

Centre hospitalier Rive-Sud Inc.

Centre d'accueil Marcelle Ferron Inc.

Québec, le 25 février 2004

*Le ministre de la Santé
et des Services sociaux,*
PHILIPPE COUILLARD

42056